Appel à projet Soutien à la création chorégraphique

Saison 2022/2023











Appel à projet Soutien à la création chorégraphique

Conjointement à sa programmation éclectique, La Cigalière est aussi un lieu de création et de fabrique pour le spectacle vivant. Entre deux temps forts de la saison, elle propose régulièrement à des compagnies ou des groupes de musiques de s'approprier les espaces de travail offerts par la salle. La présence des artistes sur une durée plus longue, notamment dans le cadre de résidences, permet d'accompagner les équipes dans leurs phases de recherches ou de répétitions et d'inventer de nouvelles formes de médiation (scolaires, intergénérationnelles, professionnelles...), indispensables au territoire.

Les temps de résidence et leurs durées sont variables en fonction de la nature et des besoins de chaque projet et sont également définis selon le planning d'occupation du plateau de La Cigalière. Rappel des dimensions plateau : 16m X 16m - 9m sous plafond

C'est ainsi que durant la saison 22/23, La Cigalière participera au soutien de la création chorégraphique en proposant une période de résidence à une compagnie choisie par le biais d'un appel à projet mené avec la complicité de Michèle Murray, chorégraphe et artiste associée de la salle.

Les compagnies précédemment soutenues :

- →saison 19/20 : Cie Play-Michèle Murray pour sa création *Wilder Shores*
- →saison 20/21 : Cie Wang-Ramirez pour sa reprise de YouMe
- →saison 21/22 : Cie Chantiers Publics Hamdi Dridi pour sa création *Oms de ménage - processus* Black/White
- & Les projets «jeune-public danse» seront les bienvenus, notamment dans le cadre de la future appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National «Art Enfance Jeunesse» et Musique.

Modalités d'accueil et conditions

Les dates : du 27 février au 3 mars 2023

La mise à disposition du lieu : cette semaine permettra à une compagnie d'utiliser le plateau et de bénéficier d'un accompagnement technique (2 techniciens sur 2 services par jour). Une fiche technique pourra être délivrée sur demande.

&Selon les besoins et les possibilités des compagnies, une sortie de résidence et un temps de médiation auprès des publics peut être proposé à la fin de la semaine de travail. (la date et la forme de ce temps de médiation seront à définir selon les disponibilités et en fonction du projet de la Cie).

&Une prise en charge directe ou un apport en co-production d'un montant de 1000€ TTC sera alloué à la compagnie. La forme de l'apport sera définie selon les besoins de la compagnie.

Dépôts des candidatures

Merci de bien vouloir nous faire parvenir par mail, les pièces suivantes :

- Présentation de la compagnie
- Visuels et revue de presse
- Liens vidéos du répertoire (captations complètes)
- Présentation du projet de création sous la forme d'un dossier : avec dates et lieux prévisionnels de création, partenaires confirmés ou en cours et un texte court de 500 signes.

Date limite de réception des dossiers

Vendredi 15 juillet 2022 (réponse aux candidatures le dimanche 31 juillet 2022)